

Juillet 1975

AMIRA N° 8

Réflexions autour d'un document

Par Gérard ANCEY

"L'ETUDE REGIONALE DE BOUAKE"

1962 - 1964

QUELQUES DEFINITIONS DE L'ETUDE REGIONALE DE BOUAKE 1962 - 1964

INTRODUCTION

Entre 1962 et 1965, plusieurs enquêtes régionales statistiques et à objectifs multiples, furent exécutées en Côte d'Ivoire à l'initiative du Ministère du Plan. Chacune fut confiée à une "mission" d'étude particulière mais devait respecter un canevas général, orientant les thèmes de recherche et dans leurs grandes lignes les cadres conceptuels et nomenclatures.

Le but était, après un vaste inventaire socio-économique des différentes régions, de déboucher sur des propositions de développement.

Il faut donc bien voir que ces enquêtes étaient sans précédent.

De ce point de vue, elles ont incontestablement marqué une étape importante de la recherche et les résultats qu'elles ont pu fournir, en dépit des imperfections méthodologiques inévitables tenant à leur caractère expérimental, ont permis par la suite de lancer d'autres types d'enquêtes plus légères, concernant des problèmes plus particuliers et par là-même, elles ont permis leur propre dépassement. Il serait donc inconcevable de recommencer aujourd'hui en Côte d'Ivoire les mêmes enquêtes mais nous pensons que les leçons que l'on peut tirer de cette expérience s'appliquent également à d'autres pays en voie de développement en permettant dès le départ une meilleure approche des problèmes et le choix de concepts plus appropriés ; ce sont eux que nous allons ici examiner.

Nous montrerons dans la conclusion que le choix des concepts est en fait directement orienté par les exigences du planificateur, ce qui n'est pas sans obscurcir le problème de leur "inadéquation".

*

* *

I. - REGION

"Lors de la délimitation des zones d'études, on s'est efforcé de respecter les grands ensembles régionaux ivoiriens et d'obtenir des blocs de territoires relativement homogènes, soit par les traits dominants de leurs milieux physiques et notamment leurs formations végétales, soit par l'unité ethnique de leur peuplement. Les limites des zones coïncident normalement avec celles des circonscriptions administratives, préfectures et sous-préfectures, mais s'appuient également sur deux autres modes de démarcation utilisés conjointement ou séparément : les accidents géographiques majeurs et les frontières ethniques".

OBSERVATIONS

Le concept de région répond comme dans toutes les autres enquêtes effectuées en Côte d'Ivoire de 1962 à 1965, à une optique géographique, imposée d'ailleurs à ses responsables par suite du découpage a priori du pays en six "régions d'étude". La "région d'étude" de BOUAKÉ (et non pas "étude régionale" de BOUAKÉ) est un cadre général de collecte de renseignements divers obtenus à l'échelon inférieur de strates, elles-mêmes purement géographiques (Ouest - Sud - Centre - Est). Lors de l'analyse, l'accent est mis constamment sur les critères d'homogénéité ; ce qui conduit à proposer plusieurs découpages spatiaux, mais sans possibilité de les articuler les uns aux autres.

Ainsi, le critère d'analyse "densité d'igname tardive" détermine un découpage en 3 zones (I : densité de buttes élevée, II : moyenne, III : faible). Le critère "riz" en 3 autres zones (I : région rizicole (plus de 5 ares par "productif agricole"), II : Aire de diffusion, III : Aire de culture dispersée). Le critère "cultures dominantes caractéristiques" donne lieu à un 3ème mode de découpage, également ternaire : région I : plantations café-cacao (sur plus de 50 % des surfaces cultivées), II : région de riziculture (correspond à la zone I du critère riz), III : région de cultures diverses. Ce 3ème critère est plus utilisé que les précédents. Il se traduit entre autres par un tableau de distribution d'exploitations par région selon le groupe de taille, des schémas sur la structure des exploitations, une estimation de productions et de rendement pour quelques grandes cultures (café, igname et riz). Pour

l'évaluation du calendrier agricole par contre, on ne propose qu'une distinction entre "région forestière" et "région des savanes", la première semblant coïncider avec la région I (plantation sur plus de 50 % des surfaces).

A propos des migrations durables, c'est encore un découpage différent qui nous est proposé : avec une zone N.E. à dominante migratoire vers les plantations, une zone S.O. à dominante migratoire vers les villes.

Par ailleurs, le découpage a priori des 4 strates (O.S.C.E.) fait double emploi en ce qui concerne la distribution des exploitations par taille et la répartition des cultures avec le découpage en fonction du critère des cultures caractéristiques. Dans un chapitre (Tome II - 2ème partie. VII pp. 153 ...) consacré aux "interventions des pouvoirs publics" au sein du monde rural baoulé le découpage ne fait que reprendre celui des zones d'intervention. Par exemple, la mise en place de l'infrastructure des CCCA (Centres de Coordination et de Coopération Agricole) est analysée pour les 6 centres existants à l'échelon des subdivisions administratives. (BOUAKE, BEOUMI, DIMBOKRO, TIEBISSOU, TOUMODI, YAMOUSSOKRO).

Pour le développement du coton Allen, on reprend les 3 secteurs de l'encadrement CFDT existant dans la région.

Pour les activités secondaires et tertiaires par contre, tout est agrégé au niveau régional.

La liste des découpages s'arrête là, sans qu'on comprenne pourquoi. Pourquoi ne pas introduire les critères "élevage" ? "artisanat" ? "niveau de revenu" ? "part d'autoconsommation" ? etc ...

En bref, c'est l'absence de problématique de ce que devrait être une étude régionale qui est en cause (1). Un découpage régional sur la base de critères arbitraires ne peut être lui aussi qu'arbitraire. L'objectif d'une étude

(1) Cette critique, certains membres de l'équipe ayant participé à l'étude ne nous ont pas attendus pour la faire : Cf H. LHUILLIER : "Outils et cadres pour une planification régionale" ... in cah. ORSTOM - Sér. Sci. Hum. vol. IV, n° 2 1967

régionale dans l'optique - planification aurait dû être au contraire de mettre l'accent sur des critères de complémentarité, d'échanges, d'inter-relations, de flux, de pôles de croissance et de milieux de diffusion.

Aussi ne peut-on analyser réellement l'articulation des "unités régionales distinctes" résultant de ces multiples découpages critériologiques.

II. - VILLAGES - TERROIRS

Le Tome I précise que le "village est à bien des égards (...) une véritable unité économique", et dans le Tome II, on souligne l'existence de liens "qui unissent les habitants d'un même village". C'est pourquoi l'étude s'accompagne de plusieurs monographies villageoises.

OBSERVATIONS

- Reconnaissance au moins de principe du fait villageois, concrétisé par des monographies ;

- Impression cependant que ces monographies sont restées marginales par rapport au corpus d'enquêtes sans en infléchir ni la méthodologie générale ni les concepts ;

- P. ETIENNE, sociologue ayant participé à l'enquête, s'est d'ailleurs inquiété dans un texte rédigé ultérieurement, de ce que "de trop nombreuses études monographiques de géographes et de sociologues du monde rural dans les régions inter-tropicales donnent encore à l'heure actuelle l'impression que la communauté villageoise est seulement un microcosme, se suffisant à lui-même" (Cf Le fait villageois Baoulé - ORSTOM 1971).

Il aurait donc fallu préciser la nature des liens multiples unissant les villages voisins, ce qui rejoint les observations relatives à la problématique régionale. Surtout, il aurait fallu les préciser, tant à l'intérieur du village que de village à village, puis d'unité régionale à unité régionale.

III. - CENTRES ET BOURGS

Une typologie est proposée, distinguant :

- villes (BOUAKE - DIMBOKRO) : plus de 10 000 habitants ;
- centres semi-urbains : en principe une population supérieure à 2 000 habitants mais à condition d'y trouver des activités extra-agricoles ;
- centres ruraux : localités comprises entre 500 et 2 000 habitants avec éventuellement des activités extra-agricoles, à condition que l'agriculture reste dominante (on entend par là la structure des emplois en pourcentage) ;
- villages : moins de 500 ou moins de 2 000 habitants avec structure d'emplois dominante primaire.

OBSERVATIONS

Cette typologie aurait dû déboucher sur une analyse au moins partielle de l'articulation économique régionale. En fait, elle n'est utilisée que pour stratifier des catégories de marchés et permettre un dénombrement des entreprises du commerce général.

IV. - LIGNAGES

Une polémique s'est développée entre les sociologues de l'équipe reconnaissant tout au plus à la société Baoulé une tendance matrilineaire mais fondamentalement segmentaire et cognatique et les statisticiens économistes faisant état de lignages en distinguant, au sein de l'échantillon, des U.B.E. (Unités Budgétaires Élémentaires simples) et des U.B.L. (unités dont le chef est également chef de lignage).

En fait, sont appelées U.B.L., le texte le signale incidemment, les 8 866 U.B. (sur 71 323) dont le chef est en même temps chef d'aulo.

OBSERVATIONS

- Apparemment simple contradiction formelle. Il eût certes mieux valu éviter le terme impropre de lignage mais il demeure que la notion de chef de famille élargie garde un certain sens. Toute la difficulté vient du regroupement sous un qualificatif générique (aulo) d'individus détenant en réalité des pouvoirs sociaux extrêmement variables en raison de l'élasticité sémantique de ce terme.

- Argument sociologique (Tome I - pp. 137 ...)

"Il est souvent difficile de déterminer -les intéressés eux-mêmes n'étant pas toujours du même avis à ce sujet- si tel groupe familial est une famille étendue autonome ou seulement une fraction de famille étendue".

- Cette polémique (qui est apparue également au sujet d'unités sociales plus réduites -voir plus bas) montre le danger des vastes enquêtes à tendance polyvalente (1) aux prises avec les difficultés du choix de leurs unités de son-
dage.

V. - "COUR" - "AULO" OU FAMILLE RESTREINTE

a) Définition sociologique

L'aulo peut désigner : - la cour au sens géographique,
- la famille restreinte ou un petit groupe de familles restreintes vivant dans une même cour,
- un vaste ensemble social composé de plusieurs familles ou groupes de familles élémentaires unies par des liens de parenté, de captivité ou de clientèle.

L'aulo en tant qu'unité sociale ne coïncide généralement plus avec une unité écologique d'habitat. C'est, économiquement, "une unité faiblement solidaire".

(1) Cf Niveaux d'analyse et de décision en milieu rural africain - G.ANCEY (AMIRA N° 3 - avril 1975).

"Le chef d'aulo a perdu une grande partie de ses anciennes prérogatives. Il s'est déchargé en même temps de la plupart de ses obligations. Par exemple, il aide de moins en moins les chefs de familles à rembourser leurs dettes, à doter leurs fils. Il conserve cependant la plus lourde : celle de contribuer pour la part la plus importante, aux dépenses de funérailles de son prédécesseur".

OBSERVATIONS

Les sociologues, sans les définir, reconnaissent l'existence de familles restreintes au sein de l'aulo.

b) Définition statisticienne

"Malgré le degré plus ou moins fort de solidarité entre les différentes familles restreintes qui habitent la cour, celle-ci se définit en opposition au reste du village comme une cellule indépendante tournée sur elle-même dont toutes les ouvertures, portes ou vérandas, convergent vers l'espace central".

OBSERVATIONS

Contre-argument sociologique

"Assez souvent, les hommes d'une même cour effectuent ensemble les gros travaux agricoles (défrichements, buttage, parfois nettoyage et récolte du cacao-café) mais la coopération s'arrête là ... chaque parcelle est appropriée individuellement".

"La coopération entre femmes s'effectue à un niveau encore plus bas ... La solidarité est également assez faible entre époux ... La solidarité économique entre des membres du groupe étendu de parenté est encore moins active qu'à l'intérieur de l'aulo au sens restreint : la solidarité qui pourrait exister entre les aulo de la famille étendue (...) est sans doute contrariée par les rapports de solidarité que chaque aulo entretient avec sa parenté extérieure".

VI. - UNITE DE PRODUCTION - UNITE BUDGETAIRE

"Malgré les forces sociales et économiques qui la divisent, la "famille" représente une certaine communauté de travail doublée d'une unité budgétaire".

La cellule élémentaire de production est "un groupe d'individus vivant en commun et dépendant pour la plus grande partie, de leurs ressources et de leurs dépenses d'un budget unique (...). Cette cellule est donc une unité budgétaire".

"L'unité budgétaire est limitée à l'essentiel, une partie des revenus et des dépenses étant individualisée".

OBSERVATIONS

Ces affirmations procèdent d'une prise de position absolue selon laquelle il doit (1) exister nécessairement une cellule socio-économique ultime, qu'on ne saurait remettre en question sous prétexte que des "forces sociales et économiques" (quelles forces ?) la divisent. Rien n'est dit sur la partie des revenus et dépenses "individualisée", ni sur les processus de cette partition, ni sur les unités intéressées.

VII. - MENAGE

"Nous appelons "ménage" un homme ou une femme, marié, veuf ou divorcé, ayant ou non des enfants, dépendant d'un chef d'unité familiale" (c'est-à-dire : l'U.B. - unité de production).

La population est répartie entre 78 000 U.B. ... "Ces familles s'organisent en un ou plusieurs ménages".

Dans 91,3 % des U.B., il n'y a qu'un ménage ... "L'unité budgétaire limitée au ménage est donc la règle générale".

(1) G. ANCEY - op. cit.

OBSERVATIONS

Ce "ménage" n'est en fait jamais étudié en tant que tel pour aucune de ses activités (1). On ne peut faire apparaître des structures sociales, quelles qu'elles soient, sans les replacer dans l'ensemble des rapports de production et de consommation.

VIII. - L'EXPLOITATION AGRICOLE

"(Elle) est alors l'ensemble des propriétés ou usufruits et des activités à caractère agricole des membres de l'unité budgétaire".

"La" ferme est constituée de parcelles semées ou plantées, le plus souvent dispersées sur le terrain villageois, sur les terroirs limitrophes et quelquefois même à des distances importantes hors de la zone d'enquête".

OBSERVATIONS

- Les notions d'unité de production, d'unité budgétaire, et d'exploitation agricole sont donc en tout point identiques, à cette restriction près que l'activité agricole étant saisie comme "profession principale" (du chef de famille) il se peut qu'une U.B. n'ait pas à sa tête d'agriculteur et par suite ne corresponde à aucune "exploitation". Mais rien n'est dit sur l'éventualité, qui a dû se produire, où l'U.B. comptait néanmoins un "agriculteur" à titre de profession principale. Est-ce alors, ou non, une "exploitation" ? Cette incertitude reflète donc celle relative au choix de l'unité de base.

- La référence faite à l'existence de parcelles extérieures ne débouche pratiquement sur aucune mesure, hormis dans le cadre des monographies de villages - mais nous avons déjà dit que celles-ci n'étaient pas intégrées au corpus d'enquête et qu'elles n'en avaient pas infléchi les concepts et méthodes. (Cette impossibilité de passage entre l'enquête extensive et les monographies ne fait que confirmer l'erreur pour une enquête extensive de vouloir toucher (un peu) à tous les aspects socio-économiques de la population étudiée, au prix d'une caricature grossière de ces réalités complexes qui lui échappent).

(1) Voir notre texte sur les Sérér dont la structure à dominante matrilineaire rappelle à certains égards la société Baoulé -- ANTRA N° 9

IX. - SURFACES D'EXPLOITATION

"Somme des surfaces semées ou plantées au profit des membres de l'unité budgétaire".

OBSERVATIONS

Mais, dit le sociologue : "chaque parcelle est appropriée individuellement" ! On comprend que cette affirmation sociologique ait posé problème et peu contribué à faciliter le dialogue avec les responsables de l'enquête statistique. Eux-mêmes reconnaissent d'ailleurs l'existence de parcelles mises en place "au profit d'une personne ou d'une association de personnes déterminées" mais n'en tirent aucune conséquence sur le plan conceptuel et méthodologique. Comme en matière budgétaire, on s'en tient à un hypothétique usufruit collectif géré solidairement par le chef de famille.

X. - ACTIF AGRICOLE - PRODUCTIF AGRICOLE

Sont actifs : "Les résidents valides âgés de 15 à 59 ans dont la profession/^{principale} est celle d'agriculteur" (résident : personne habituellement domiciliée dans la zone).

Sont productifs : "Individus de plus de 5 ans participant aux activités agricoles".

OBSERVATIONS

La notion d'actif, en milieu rural, n'est pas satisfaisante (1) lorsqu'elle prétend évaluer la capacité théorique de travail au sein d'une exploitation. C'est une notion trop normative qui aboutit, selon les cas, à surestimer ou à sous-estimer globalement cette capacité de travail et qui, même pondérée par la notion d'Unité-Travailleur (voir ci-dessous), ne rend pas compte de la répartition des tâches entre individus, donc des véritables goulots d'étranglement par période et par type d'opérations.

(1) Cf "Les notions d'activités et d'actifs à l'intérieur d'une exploitation agricole" - G. ANCEY - 1968

XI. - L'UNITE - TRAVAILLEUR

"Afin de tenir compte des capacités physiques des individus qui influent sur l'efficacité du travail et la longueur de la journée, l'apport des différents groupes sera affecté des coefficients qui, en l'absence de convention générale, seront fixés arbitrairement à :

Hommes de 15 à 49 ans	:	1
Femmes de 15 à 49 ans	:	0,8
Autres groupes	:	0,6

OBSERVATIONS

L'usage de coefficients destinés à pondérer l'efficacité du travail (pourquoi faire mention de la longueur de la journée ?) n'est admissible que s'il est étayé d'enquêtes préalables minutieuses. Une échelle uniforme, quel que soit le type d'activité, dans une société où règne une répartition par âge et par sexe des différentes tâches restera par contre toujours critiquable.

A noter d'autre part une différence injustifiable entre l'intervalle 15 - 59 ans pris comme critère d'âge actif et les critères 15 - 49 ans utilisés pour la pondération.

XII. - CALENDRIER AGRICOLE ET UTILISATION DES FORCES DE TRAVAIL

"Seul a été observé l'emploi du temps des personnes présentes à leur lieu de résidence. Les absences de courte ou de longue durée n'apparaissent pas dans les observations ... L'enquête a porté sur les individus âgés de 5 ans et plus ...".

OBSERVATIONS

Les données sont présentées par sexe et en trois groupes d'âge (5 - 14, 15 - 49, 50 et plus).
Ce découpage ne correspond pas à celui des "actifs" (Cf plus haut) et pas davantage à celui retenu dans les tableaux démographiques qui distinguent les groupes : 0 - 14, 15 - 44, 45 et plus.

Tout recouplement de tableaux est ainsi interdit ...

Comme on l'a signalé plus haut, les résultats chiffrés sont fournis seulement pour les deux régions "forestière" et "savane" de la zone d'enquête mais comme cette partition géographique n'est faite qu'à cette occasion, l'analyse tourne court et ne débouche sur aucune interprétation.

Par exemple, aucune distinction n'est effectuée en fonction de la taille des exploitations, bien que ce critère ait été utilisé pour d'autres tableaux s'attachant à montrer comment évoluent les structures de production (par l'importance respective des différentes cultures) lorsque l'on passe d'un groupe de taille à l'autre. De même, le clivage U.B.E. - U.B.L. n'est pas utilisé.

XIII. - LES SECTEURS SECONDAIRES ET TERTIAIRES

Les résultats concernant le secteur secondaire se présentent simplement sous forme d'une série de comptes d'exploitations standardisés séparant les entreprises modernes des entreprises artisanales dans chacune des branches de la nomenclature.

Aucune indication méthodologique ne permet de savoir dans quelles conditions ont été rassemblées les données de base. Par ailleurs, la région de BOUAKÉ apparaît en cette matière comme un ensemble géographique et économique parfaitement homogène puisque toute référence à d'éventuelles sous-zones est absente.

On ne comprend plus alors les raisons qui poussaient à multiplier les découpages en fonction de critères agricoles si ceux-ci n'avaient pas en partie pour objectif de permettre de mieux analyser les processus d'intégration agriculture - artisanat - industrie. Ainsi, il aurait été important de savoir si telle spécialisation locale (exemple : la riziculture) s'accompagne d'une égale spécialisation dans certaines branches d'activités secondaires (exemple : travail des grains et farines ...) ou bien de savoir si l'élévation des revenus monétaires des régions forestières par rapport aux régions de savane s'accompagne d'un développement ou d'une régression de certaines formes d'industrie et d'artisanat, etc ...

Le secteur tertiaire est peut être celui qui a donné lieu à la plus intéressante ébauche de ce qu'aurait pu être une étude soustendue par une véritable problématique régionale. C'est le seul secteur pour lequel on a posé des problèmes en termes de flux, et tenté d'esquisser des zones d'influence mais cet effort ne trouve pas sa juste récompense faute d'une articulation suffisante avec les autres parties de l'étude.

CONCLUSION

L'étude régionale de BOUAKE s'est en fait constamment heurtée à trois principaux obstacles :

- l'absence de problématique, la transformant en "inventaire d'une région d'étude" et conférant à l'ensemble un aspect très décousu. Le partage initial en 4 strates n'est jamais sérieusement justifié. Il est d'ailleurs totalement passé sous silence dans les secteurs secondaires et tertiaires. Quant au secteur agricole, on procède à différents découpages géographiques, chaque fois qu'un facteur paraît se distribuer de manière relativement claire dans l'espace.

Les résultats finalement présentés, soit sous forme de tableaux chiffrés, soit sous forme de simples graphiques, font donc référence à la "région" prise dans son ensemble dans certains cas, aux 4 strates, aux 3 régions de production "caractéristiques" ou même au doublet forêts-savanes dans d'autres cas sans que les nécessités de ces choix apparaissent très bien.

Il en découle deux conséquences : absence de compréhension synthétique des phénomènes ; grande difficulté de recouplement entre informations (1).

- une ambition/de polyvalence : De l'histoire du peuplement (Tome I) à l'étude des sols (document 11), aucun aspect du milieu baoulé n'a été laissé dans l'ombre. En matière socio-économique, les auteurs se sont parfaitement rendu compte du risque de se laisser submerger par la masse d'informations, c'est

(1) L'étude de BOUAKE semble se faire une règle d'action de rendre aussi malaisé que possible le moindre recouplement. Nous nous devons de préciser que cette critique ne peut s'adresser à l'enquête KORHOGO.

pourquoi certaines données qualitatives ont fait l'objet de monographies. Ce principe nous paraît extrêmement réaliste. Sur le plan méthodologique, la principale leçon à retirer de cette expérience est peut être qu'il est vain d'attendre certains résultats de l'enquête statistique proprement dite.

Les reproches que l'on peut adresser néanmoins aux responsables de l'étude sont d'une part de n'avoir pas suffisamment circonscrit leur champ d'investigation, d'autre part d'avoir maintenu jusque dans les monographies la plupart des cadres conceptuels des enquêtes extensives (ainsi, en dépit d'une parfaite connaissance sociologique des relations de parenté, on continue à se référer à la notion inadéquate d'U.B.).

Ceci est la preuve qu'une étude polyvalente, de surcroît largement expérimentale, est presque nécessairement amenée à faire usage de concepts inadéquats. Les deux problèmes sont en fait liés.

- l'inadéquation des concepts : Il convient de redire que cette inadéquation tenait en grande partie aux conditions mêmes de l'enquête. Rien n'autorise à penser qu'il était possible de faire beaucoup mieux à l'époque, compte tenu des desiderata exprimés par le planificateur. Celui-ci avait besoin d'une information de base nécessaire à l'élaboration du plan.

Lorsque l'on parle d'inadéquation de concepts, il est bon de préciser que celle-ci offre en réalité deux faces : inadéquation par rapport à quoi ?

1 - Par rapport aux exigences de connaissance idéale de l'anthropologue.
Elle est importante et elle a été démontrée.

2 - Par rapport aux exigences formelles du planificateur :
Elle est beaucoup moins évidente.

En effet, un plan construit à l'échelle nationale impose automatiquement des catégories d'agents et d'opérations dans lesquelles devront se couler bon gré mal gré des structures socio-économiques locales extrêmement hétérogènes. Le planificateur n'est pas aveugle au point d'ignorer l'existence de cette hétérogénéité et donc le caractère rigide et contraignant des catégories qu'il impose.

Ce qui fait la force de sa position (en même temps que sa faiblesse) est paradoxalement et précisément l'hétérogénéité des milieux dont il se charge de suivre ou d'orienter l'évolution. Hétérogénéité et évolution sont deux puissants arguments (le premier implicite, le second explicite) avancés par le planificateur pour justifier l'arbitraire apparent des cadres conceptuels standardisés qu'il impose. C'est pour mieux suivre la transformation progressive du secteur "traditionnel - informel" en secteur "moderne - formel" que le planificateur est amené à aligner l'ensemble de son information sur la base du secteur moderne (1).

On comprend ainsi que pour lui, le problème de l'inadéquation des concepts soit relativement secondaire, l'essentiel étant que les informations obtenues par voie statistique soient extrapolables à un ensemble géographique déterminé. Il est de ce point de vue beaucoup plus gênant pour le plan de rester dans l'ignorance du taux de sondage réel que de ne pas savoir à quoi s'en tenir sur la pertinence sociologique de la base de sondage. Plus exactement, le problème de la pertinence sociologique n'est réellement pris au sérieux que s'il est de nature à contrarier l'extrapolation.

C'est d'ailleurs pour cela qu'aux yeux du planificateur, l'étude remplira toujours plus ou moins son office dès l'instant que des chiffrements sont faits per capita, étant entendu que l'unité de base choisie compte un nombre déterminé d'individus.

Il ne faut donc pas s'étonner que, primo, l'étude de BOUAKE ait fourni des comptes d'exploitations (tel était finalement le grand objectif) exactement identiques pour chacune des branches des 3 secteurs, primaire, secondaire (moderne et artisanal), tertiaire (moderne et traditionnel) malgré les différences de structures et un degré de connaissance des phénomènes très variables; que, secundo, en dépit de la différence des milieux, par exemple baoulé et senoufo, les diverses études régionales ivoiriennes présentent entre elles une très grande similitude (par exemple, le type de tableaux qu'elles contiennent).

(1) Cette position défendue, par les responsables de la planification en Côte d'Ivoire, a l'avantage d'être parfaitement conséquente avec elle-même (Cf "Méthodologie de la Planification, l'expérience de la Côte d'Ivoire", J.L. FYOT). Le seul reproche que l'on puisse lui adresser est de privilégier dans cette transformation socio-économique du secteur informel les phénomènes marchands auxquels par définition est attribué le signe + du mieux être et de la réussite et de laisser dans l'ombre le signe - qui s'attache à la dys ou dé-structuration conséquente

C'est que toutes ont présenté à un égal degré les mêmes travers, sans doute inévitables encore une fois ; 1) absence de problématique régionale de développement, 2) polyvalence exagérément ambitieuse amenant à traiter simultanément des structures de parenté, de mariage, des rites culturels, des sols, du climat, de l'histoire, des comptes d'entreprises modernes, du commerce. etc ... 3) conformité conceptuelle aux attendus explicites du plan.

La polémique survenue entre les sociologues et statisticiens économistes de l'équipe, plus ou moins arbitrée par les géographes, n'a pas eu d'autre fondement que cette contrainte au conformisme à laquelle les uns se sentaient plus prédisposés que les autres de par leur formation générale et leurs préoccupations plus directement tournées vers l'aspect pratique de la planification. Pour établir ses perspectives, celle-ci recourt aux tableaux de la comptabilité nationale et pour effectuer les nécessaires arbitrages entre régions, il est indispensable que les comptes "régionaux" soient eux-mêmes présentés dans un cadre homogène aussi proche que possible du cadre "national".

Il n'y a donc aucune raison, s'il apparaît des occultations au niveau national, qu'elles n'apparaissent pas également au niveau régional. Simplement, l'occultation paraîtra-t-elle plus criante au niveau régional, et a fortiori à un niveau encore plus bas, car la réalisation d'enquêtes anthropologiques fines et ponctuelles fournit des termes de référence plus précis et fait prendre conscience de la marge d'écart entre le cadre conceptuel, plus ou moins imposé par les pratiques comptables, et les structures réelles. En fait, plus on rétrécit le champ d'enquête, et plus le phénomène d'occultation semble s'accroître mais en réalité, l'occultation est à tous les niveaux exactement la même, ni plus grave ni moins grave.

Il est frappant que dans l'étude BOUAKE, les moyens pratiques de vérifier le degré de résorption du déséquilibre forêt-savane soient aussi inexistantes qu'à l'échelon national ; qu'aucun élément ne permette de suivre la distribution des revenus ; qu'on ne sache toujours pas au terme de l'étude en quoi diffèrent les exploitations à dominante vivrière des exploitations à dominante caféière ou cacaoyère tant sur le plan du revenu, que du point de vue des structures sociales ou du calendrier du travail, etc ...

Le contraste n'en est que plus vif entre l'intérêt théorique des divergences qui ont surgi à propos des concepts de base et l'aspect très conventionnel des tableaux chiffrés finalement retenus. De ces tableaux, toute trace de polémique a été gommée, mais en faisant table rase des objections de nature sociologique, démontrant par ce fait très clairement quels genres d'impératifs étaient assignés à l'enquête.
